

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mars 2023

ACCÉLÉRATION DES PROCÉDURES LIÉES À LA CONSTRUCTION DE NOUVELLES
INSTALLATIONS NUCLÉAIRES À PROXIMITÉ DE SITES NUCLÉAIRES EXISTANTS ET
AU FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS EXISTANTES - (N° 917)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

SOUS-AMENDEMENT

N° 738

présenté par

M. Bex, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas,
Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron,
M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme,
Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes,
Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet,
Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc,
M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin,
Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier,
M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes,
M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet,
Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et
M. Walter

à l'amendement n° 722 du Gouvernement

ARTICLE 9 A

Compléter la dernière phrase de l'alinéa 2 par les mots :

« et à l'autonomie des branches respectives - recherche, contrôle, réglementation - de l'activité nucléaire française ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement vise à préciser l'objet du rapport de sorte qu'il présente les solutions financières requises pour garantir l'indépendance totale des activités de recherche dans le domaine de l'atome vis-à-vis des fonctions prescriptives de l'autorité administrative. Les activités de recherche de l'IRSN sont en partie financées par les entreprises exploitant des installations nucléaires. Leur transfert vers l'ASN met l'agence en position de dépendance à l'égard

des exploitants, qui pourront conditionner leur soutien aux programmes de recherche à des avis favorables, et des réglementations accommodantes. C'est un risque majeur pour l'avenir de la sûreté nucléaire dans notre pays. Le rapport requis par l'article 9A devra donc établir un bilan précis des projets de recherche et des budgets vulnérables au risque de conflit d'intérêt, et étudier les solutions de substitution possibles.